



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 42738

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des salariés du FNE au regard de leurs droits à la retraite complémentaire. En effet, la convention passée entre l'Etat et les organismes de retraites complémentaires prévoyait que l'Etat financerait les cotisations de ces préretraités. Aucun financement n'étant intervenu, les caisses de retraite ont décidé que la validation des points serait dorénavant subordonnée à son financement par l'Etat. Cette situation inquiète légitimement les salariés actuellement en préretraite. Ils verront en effet, du fait du non-respect par l'Etat de ses propres engagements auprès des caisses de retraite, leur future retraite amputée. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesure elle entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42738

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1400

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2610